



compte tenu des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un diplôme de spécialité dans la gestion des établissements d'animation et de loisirs.

**Dit**, que sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement assortie d'un régime indemnitaire.

**Modifie**, le tableau des effectifs.

**Dit**, que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE  
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20201208-2632-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2020  
Date de réception préfecture : 14/12/2020